

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

« *PREMIER* » PROJET DE RÈGLEMENT 1101-96 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101 AFIN DE CRÉER UN NOUVEL USAGE DE SERVICE DE REMORQUAGE AVEC FOURRIÈRE AUTOMOBILE

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, lors de la séance ordinaire tenue le 8 octobre 2019, du projet de règlement 1101-96 modifiant le Règlement de zonage 1101, tiendra une assemblée publique de consultation le **11 novembre 2019** à compter de 19 h 30, dans la salle du Conseil située à l'hôtel de ville de Sainte-Julie, 1580, chemin du Fer-à-Cheval, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

L'objectif de ce règlement est de créer un usage de remorquage avec fourrière automobile afin de permettre que ce service soit permis sur le territoire de la Ville. Il a été inséré dans la classe d'usage I203 « Service et aménagement pour le transport », à l'endroit où les services de remorquage sont répertoriés. Ce nouvel usage est permis dans deux zones à caractère industriel, soit les zones I-350 et A-604.

Ce projet de règlement vise les zones I-350 et A-604.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Veillez prendre note que le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville situé au 1580, chemin du Fer-à-Cheval, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 22 octobre 2019

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA
Avocate